

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE POUR LE PROJET DU PARC INDUSTRIEL ÉOLIEN DE LA MRC DES ÉRABLES

PRÉSENTATION

Notre résidence est située à Sainte Hélène de Chester, sur le versant opposé de la vallée le long de laquelle la municipalité voisine a décidé d'implanter son parc industriel éolien. Nous serons directement affectés par la pollution visuelle et sonore produite par ces éoliennes.

LES MOTIFS DE NOTRE CHOIX

Grâce à notre fille Geneviève, nous avons découverts cette magnifique région depuis près de dix ans et nous en sommes tombés amoureux. La beauté du paysage qui change au gré de la luminosité et des saisons, le calme et la richesse de la vie rurale et cette communion constante avec la nature dont on ne cesse de s'émouvoir, font de ce coin de pays un endroit rêvé avec une qualité de vie incroyable.

L'implantation en masse de ces mégas structures dans notre milieu de vie, viendra à tout jamais détruire ce patrimoine légué par la nature et constamment embelli par les gens qui l'habitent et qui ont à cœur le développement harmonieux de cette si belle région du Québec.

Qu'en est-il de la protection de l'environnement incluse dans la loi sur le développement durable chapitre II, article 6 ? Quel héritage voulons-nous laisser à nos enfants, petits enfants et aux générations futures ? Des paysages panoramiques, la quiétude de la vie à la campagne ou une région dévastée par un parc industriel éolien.

COMMENTAIRES SUR LES AUDIENCES DU BAPE

Nous avons assisté aux audiences du BAPE qui se sont déroulées dans la municipalité de Plessisville dans la période du 10 au 13 novembre 2009. C'est avec surprise et consternation que nous avons découvert, grâce aux divers intervenants, la façon dont les autorités locales et gouvernementales s'y prennent pour implanter de tels projets dans des milieux habités sans en aviser adéquatement les citoyens qui auront à subir la transformation de leur milieu de vie en futur site industriel.

A) Les promoteurs du projet

Il est déplorable que les autorités locales et tacitement les divers paliers de gouvernement soient parties prenantes du projet du promoteur au détriment des simples lois de la démocratie et des règles en vigueur. Autre les élus municipaux et les quelques personnes retirant des avantages financiers, la population locale a été tenue dans l'ignorance complète des enjeux mis en cause.

B) L'environnement

L'environnement est un bien collectif et ne se limite pas à une frontière municipale. De toute évidence, nos voisins municipaux ont implanté leurs éoliennes sans aucune consultation avec les municipalités environnantes qui en subiront les conséquences irréparables.

C) L'intervention des ministères concernés

C'est réconfortant de constater que des spécialistes de certains ministères ont réalisé des études sérieuses pour protéger la faune (notamment les chauves-souris et les grenouilles) et les bassins de drainage. Malheureusement, les humains vivant sur le territoire n'ont de toute évidence pas eut les mêmes considérations. Les spécialistes du ministère de la santé nous disent qu'il n'y a pas de preuves scientifiques que les éoliennes affectent la santé des personnes et que les gens qui se disent affectés sont ceux qui sont contre les éoliennes dans leur milieu de vie. Il nous semble que c'est l'essence même de l'environnement. À notre connaissance, il n'y a pas de preuves scientifiques que l'amas de rebus affecte la santé des gens, mais qui ne se sentirait pas déprimé, oppressé et angoissé d'avoir un voisin qui accumule toutes sortes de rebus non désirables dans sa cour. Merci à nos lois environnementales qui nous protègent contre ces excès. Malheureusement, il y a encore plusieurs cas qui existent sur le territoire du Québec.

Nous trouvons déplorable et incompréhensible que l'impact sur la santé et les facteurs psycho-sociaux n'ont pas fait l'objet d'études sérieuses et bien documentées par le ministère concerné. Comment ne pas s'être préoccupé des répercussions négatives sur la santé physique, psychologique, et du bouleversement social causé par la mise en place de parcs industriels éoliens dans des zones habitées. Oui au développement éolien, mais pas en zone habitable.

D) Les études d'impacts

Il n'y a pas eu d'études d'impacts indépendantes et sérieuses qui ont été effectuées sur la pollution visuelle et sonore de ces structures de plus de 450 pieds. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante. De plus, ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; **alors comment pouvons nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ?** Nous résidons dans une vallée qui a la particularité de produire de l'écho. Ce phénomène n'a aucunement été tenu en compte dans la planification des sites d'implantation ; au contraire, il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines habitations. Le promoteur et son consultant restent vagues sur ces enjeux, ils se limitent à dire que la technologie s'est améliorée.

À notre connaissance, l'érection de ces superstructures est à ses premiers balbutiements au Québec. La pollution visuelle et sonore reste à découvrir. Avant de s'aventurer dans l'érection de telles structures en milieu habité, il faudrait en faire l'expérience sur des sites éloignés et étudier les impacts réels par un organisme indépendant. C'est inacceptable que des populations locales deviennent des cobayes. Comment expliquer que le gouvernement de l'Ontario s'apprête à passer une loi régissant les distances minimales (1.2km.) à respecter pour l'érection d'éoliennes en milieu habité alors que nous au Québec, nous persistons à conserver envers et contre tous ces normes périmées critiquées de toutes parts ?

E) Impact économique

Les 25 emplois permanents promis par le promoteur sont nettement exagérés. Nous savons tous que pour des projets similaires ce chiffre est divisé par deux et que les emplois locaux sont réduits au minimum car les spécialistes proviennent de l'extérieur de la région. Une seule implantation d'un marché de moyenne surface, crée plus d'emplois.

La présence de parcs industriels éoliens dans les milieux habités a un impact sur la valeur de revente de nos propriétés. L'expérience vécue par plusieurs révèle une diminution variant de 5% à 40% selon de la distance les séparant des structures. Qui voudrait, pour s'échapper de la vie trépidante des villes, s'implanter dans un parc industriel éolien ? Ces impacts vont sûrement se refléter sur les futurs rôles d'évaluation municipaux.

Contrairement à ce qui est véhiculé, les éoliennes n'attirent pas les touristes. Cet argument a été complètement réfuté par la ville de Gaspé dans son mémoire présenté sur le projet éolien de L'Anse à Valteau : "L'aménagement de parcs éoliens dans une région reconnue pour la beauté de ses paysages représente un facteur négatif du point de vue touristique." Les mêmes propos se retrouvent dans le mémoire présenté par la ville de Carleton : " Il ne fait aucun doute que le patrimoine visuel doit être conservé."

Notre région est à l'orée de devenir la prochaine destination des villégiateurs. L'attrait de la campagne se fait de plus en plus pressant auprès des citoyens qui ne peuvent plus s'offrir des bordures de lac et la région des Cantons de l'Est est devenu inabordable. Face à cette demande, la municipalité de Sainte Hélène est sur le point de faire accepter un projet de vente de terrains pour l'implantation de fermettes. L'arrivée de nouveaux citoyens va créer une richesse permanente dans notre région. L'implantation d'un parc industriel éolien, va compromettre toutes ces nouvelles initiatives pour enrichir nos municipalités.

CONCLUSION

Nous demandons que les principes démocratiques fondamentaux et les lois en vigueur soient respectés.

Nous sommes pour l'énergie éolienne mais pas à n'importe quelles conditions. Le territoire du Québec est vaste et peut recevoir ces parcs éoliens sans affecter les gens qui y vivent. L'accroissement de notre richesse collective, passe par la venue de nouveaux citoyens sur notre territoire et non l'implantation d'éoliennes qui les feront fuir.

Pour assurer le développement durable de notre région, on se doit à tout prix de conserver ce patrimoine visuel, ce calme inhérent à la vie à la campagne. Ce sont nos meilleurs incitatifs pour promouvoir le développement touristique, entre autre le tourisme vert et ainsi attirer des gens qui, comme nous, choisissent de venir s'établir ici et par le fait même, d'assurer un développement régional durable.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR :

Lily Côté et Michel Perron

Lily Côté

Michel Perron